Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260608-26_06_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle

Ont donné procuration :
Stéphanie YART donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents : Cyril GUÉHO

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 1
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/05/2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DELIBERATION 2026_06_11
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A JA ARTS CREATIFS

Rapport de Catherine Krystkiewicz, conseillère déléguée chargée de la culture et la valorisation du patrimoine,

Chaque année, la collectivité sollicite les associations du territoire afin qu'elle présente si elle le souhaite une demande de subvention annuelle de fonctionnement.

L'association JA Arts créatifs a déposé une demande qui a été instruite par la commission mais non soumise au vote du Conseil Municipal suite à un dysfonctionnement administratif.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260608-26_06_11-DE

C’est pourquoi, il est proposé d’attribuer une subvention de fonctionnement 2026 à JA Arts créatifs d’un montant identique à celui de 2025, à savoir 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE d’octroyer une subvention de fonctionnement 300€ fonctionnement 2026 à JA Arts créatifs

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER